



CONSEIL MUNICIPAL
15 DÉCEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-378

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 16h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 8 décembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT.

REPRÉSENTE(S) : Laurence PIGNIER, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Frédéric GOURIER, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Patricia FOURQUET, ayant donné pouvoir à Marie BACH, Xavier BAUDRY, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à André BONET, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Chantal GOMBERT, Fatima DAHINE, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Bruno NOUGAYREDE, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE

ABSENT(S) : M. Bernard REYES.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sébastien MENARD

=====
Tarifs 2023 des services publics communaux

Mme Marie BACH expose :

Mes chers collègues,

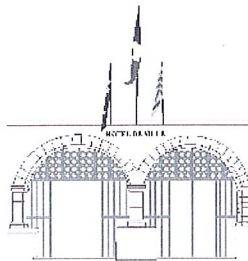
Les services offerts aux usagers par la Ville de PERPIGNAN reposent sur un financement municipal et une participation financière des usagers sur la base d'une tarification établie chaque année, en conformité avec la loi et le coût réel du service.

La présente délibération a pour objet d'approuver la liste des tarifs des services publics de la commune pour l'année 2023 et tels qu'établis dans le document joint en annexe. Ce document fera l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de la Ville.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver les tarifs 2023 des services publics communaux,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en



la matière,

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à la majorité :

42 POUR

12 CONTRE(S) : M. Jean-Marc PUJOL, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Catherine PUJOL.

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission :

066-216601369- 22 12 15 - 164933 DE M -

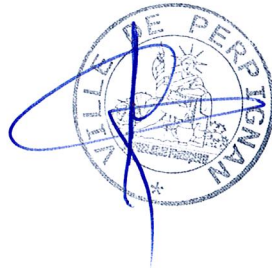
Accusé reçu le :

22 DEC. 2022

Affiché le :

22 DEC. 2022

Mme Marie BACH, Pour le Maire l'Adjoint délégué



ACTION ÉDUCATIVE ET ENFANCE

Accueil de loisirs	<u>2</u>
Accueil périscolaire	<u>3</u>
Multi-accueil et crèches familiales	<u>4</u>
Dispositions communes à l'ensemble des crèches	<u>5</u>
Restauration scolaire	<u>6</u>

ARCHIVES MUNICIPALES

Reproductions et publications	<u>7</u>
-------------------------------	----------

CULTURE ET PATRIMOINE

Musées et sites culturels patrimoniaux	<u>8</u>
Publications	<u>9</u>
Réseau des bibliothèques	<u>10</u>
Théâtre Jordi Pere Cerdà	<u>11</u>
Université du temps libre	<u>12</u>

ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS

Entretien des canaux et rivières	<u>13</u>
Nettoyage des espaces publics et privés	<u>14</u>

FAMILLE ET JEUNESSE

Maisons de quartier	<u>15</u>
Service Jeunesse	<u>16</u>

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Droits de voirie des particuliers	<u>17</u>
Manifestations	<u>18</u>
Marchés de plein air	<u>19</u>

PARKINGS

Parkings Arago et Saint-Martin	<u>20</u>
Tickets parking commerçants	<u>21</u>

PRÊTS DE MATÉRIELS

Dispositions générales	<u>22</u>
Conditions de prêt	<u>23</u>
Remplacement de matériel	<u>24</u>
Défaillance de propriétaires privés	<u>25</u>

SANTÉ PUBLIQUE

Vaccinations	<u>26</u>
--------------	-----------

SERVICES À LA POPULATION

Cimetières et services	<u>27</u>
------------------------	-----------

SPORT

Installations sportives	<u>28</u>
-------------------------	-----------

TARIFICATION DE BASE	Du 1er septembre 2022 au 31 août 2023						
	QF7 < 300	QF6 301 à 400	QF5 401 à 600	QF4 601 à 900	QF3 901 à 1200	QF2 1201 à 1600	QF1 > 1600

Résidents à Perpignan

Demi-journée avec repas	4,30 €	4,94 €	5,71 €	7,94 €	8,91 €	9,71 €	11,14 €
Demi-journée sans repas	2,30 €	2,50 €	3,00 €	4,50 €	5,40 €	6,10 €	7,10 €
1 journée avec repas	5,50 €	6,44 €	7,71 €	10,34 €	12,81 €	14,81 €	19,04 €
1 journée sans repas	3,50 €	4,00 €	5,00 €	6,90 €	9,30 €	11,20 €	15,00 €

Résidents hors Perpignan

Demi-journée avec repas	9,63 €	10,13 €	11,93 €	13,33 €	14,73 €	16,33 €	19,03 €
Demi-journée sans repas	5,20 €	5,70 €	7,50 €	8,90 €	10,30 €	11,90 €	14,60 €
1 journée avec repas	12,93 €	13,93 €	17,03 €	19,53 €	21,73 €	23,63 €	25,43 €
1 journée sans repas	8,50 €	9,50 €	12,60 €	15,10 €	17,30 €	19,20 €	21,00 €

Tarification à l'unité (sauf sur le site du mas Bresson)

Les mercredis et vacances scolaires, les enfants peuvent bénéficier de plusieurs prestations : journée avec repas, journée sans repas, demi-journée avec repas ou demi-journée sans repas.

Tarification forfaitaire**

- une famille domiciliée à Perpignan, ayant inscrit leur enfant sur tous les mercredis situés entre deux périodes de vacances, c'est-à-dire un cycle scolaire complet, s'acquittera d'un correspondant à l'ensemble du cycle, minoré de 30 %.

Tarification "familles nombreuses" ** proposée pour toutes les prestations. Elle s'applique lorsque les enfants d'une même famille sont présents simultanément sur une même période :

- plein tarif pour les deux premiers enfants inscrits,
- demi-tarif à partir du troisième enfant inscrit.

** Les tarifications forfaitaires et "familles nombreuses" ne s'appliquent pas aux enfants hors Perpignan.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	
Accueils du matin, en début et en fin de temps méridien et le soir de 17h à 18h15	
ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023	
RÉSIDENTS À PERPIGNAN - forfait mensuel	
QF ≤ à 300 €	5 €
301 ≤ QF ≤ 400 €	7 €
401 ≤ QF ≤ 600 €	9 €
601 ≤ QF ≤ 900 €	11 €
901 ≤ QF ≤ 1200 €	13 €
1201 ≤ QF ≤ 1600 €	15 €
QF > 1600 € (tarif de base applicable aux familles non allocataires)	16 €
RÉSIDENTS HORS PERPIGNAN - forfait mensuel à tarif unique	
	21 €
PROJET SPORTIF PÉRISCOLAIRE (classe à projet)	
Forfait pour une année scolaire - tarif unique	16 €
LUDOTHEQUE	
Résidents à Perpignan et hors Perpignan	1 €

Quotient familial : Le tarif est calculé selon le quotient familial à l'inscription et en début d'année civile. Il appartiendra aux parents de signaler au service tout changement de situation. Les familles des enfants nouvellement arrivées sur le territoire national (ENA) ne disposant pas d'un quotient CAF peuvent prendre contact avec les travailleurs sociaux de l'OFII, de l'Association LE SEUIL et du CADA. Sur présentation de justificatifs de ressources, ou dans le cas contraire, d'une déclaration sur l'honneur, elles pourront obtenir auprès d'eux le calcul d'un quotient familial provisoire, valable 6 mois. Une attestation sera établie par ces organismes et pourra être présentée, par la famille, aux mairies de quartier afin de pouvoir bénéficier des tarifs correspondant au quotient attesté.

Les QF des CAF d'autres départements sont pris en compte. Les familles d'enfants issus de la communauté des gens du voyage se verront appliquer les tarifs "Perpignan" sous réserve qu'ils puissent justifier d'une implantation temporaire sur le territoire de la commune attestée par les services de l'Éducation Nationale (CASNAV).

Facture : en cas de désaccord concernant la facturation, une étude du dossier sera possible sur une période de 2 mois à compter de la demande écrite formulée par la famille. Pour que les repas annulés ne soient pas facturés, l'annulation de repas doit être faite, impérativement, auprès du service 48h ouvrables avant.

Absences : toute absence de plus d'un mois, non justifiée, entrainera l'annulation de l'inscription. En cas d'absence d'un enfant sur le temps scolaire (notamment en matinée), ce dernier ne pourra être accepté en restauration scolaire ou en activités périscolaires.

Radiation/Réinscription : toute radiation, désinscription des enfants ou cessation d'activité et de participation doivent être signalées, en amont, par écrit au service. Pour la réinscription, en début d'année ou après radiation, elle ne pourra s'effectuer que si la famille est à jour de ses règlements. Si le compte de la famille est débiteur, l'inscription sera annulée et le dossier sera retourné. L'inscription ne pourra être renouvelée que si le compte de la famille est soldé.

Chèques Emploi Services Universels (CESU) : les familles auront la possibilité de régler les temps périscolaires à l'aide de CESU. Leur remboursement s'effectuera par le centre de remboursement des CESU, déduction faites des frais d'inscription, de dépôt et d'émetteurs, conformément à la convention passée en conseil municipal le 12/11/15.

Familles d'accueil : pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire, les familles d'accueil se verront appliquer la tarification correspondante à la tranche tarifaire médiane entre 601 et 900.

Classes à projets sportifs : un forfait annuel est fixé pour la participation des enfants aux activités sportives choisies sur les temps périscolaires. Ce forfait ne concernera que les enfants ne participant qu'à la seule activité sportive. Si les enfants participaient à d'autres temps périscolaires (matins, soirs), le forfait mensuel sera dû sur l'ensemble des mois pendant lesquels la présence de l'enfant a été enregistrée.

STRUCTURES MULTI-ACCUEIL		2023	
Taux HORAIRE appliqué pour une famille de :		Résidents à Perpignan	Résidents hors Perpignan
1 enfant		0,0619%	+ 30 % DU TARIF HORAIRE
2 enfants		0,0516%	
3 enfants		0,0413%	
4 à 7 enfants		0,0310%	
8 à 10 enfants		0,0206%	

Majoration : tout dépassement d'horaire, avant ou après les horaires contractualisés, à partir de 11 minutes, donne lieu au paiement d'une demi-heure supplémentaire et d'une heure à partir de 41 minutes.

CRÈCHES FAMILIALES		2023	
Taux HORAIRE appliqué pour une famille de :		Résidents à Perpignan	Résidents hors Perpignan
1 enfant		0,0516%	+ 30 % DU TARIF HORAIRE
2 enfants		0,0413%	
3 à 5 enfants		0,0310%	
6 à 10 enfants		0,0206%	

Le paiement s'effectue par mensualisation sur une base horaire.

Le montant de la participation familiale est calculé en fonction des heures ou demi-heures de présence contractualisées.

Le système de la mensualisation est applicable selon le principe de la place réservée. Le paiement de la participation familiale est dû en début de mois en fonction du nombre d'heures, demi-heures réservées par contrat.

Les repas, goûters et couches sont fournis par la collectivité.

À L'ENSEMBLE DES CRÈCHES

Les tarifs sont calculés sur la base d'un taux d'effort appliqué aux revenus mensuels moyens de la famille en fonction du barème CNAF.

Les ressources prises en compte pour le calcul du revenu mensuel moyen de la famille

De façon générale, il sera fait référence **au revenu mensuel** du (ou des) parent(s) qui a (ont) la charge de l'enfant, en fonction des éléments pris en compte par la CAF ou la MSA, consultable sur le serveur CDAP ou sur présentation d'une attestation d'un de ces organismes.

Pour les familles non allocataires ou pour des cas particuliers (attente de n° CAF...), le calcul du revenu mensuel moyen pourra se faire en prenant en compte :

- le dernier avis d'imposition de la famille ou de non imposition (salaires et rémunérations, revenus mobiliers et immobiliers ...) avant tout abattement fiscal et avant déduction de toutes charges hormis les pensions alimentaires versées par l'un des conjoints à d'autres enfants ou à ses parents.
- Les revenus non imposables dits de substitution : le RSA, le complément libre choix de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, l' A.P.E, l'A.P.I, l'A.A.H, les allocations UNEDIC, les bourses d'études...
- Les membres d'un couple ayant contracté un mariage ou un P.A.C.S. fournissent un avis commun, les membres d'un couple en union libre fournissent un avis d'imposition pour chacun d'eux.

Ces ressources servent de base au calcul du tarif qui sera appliqué durant l'année civile, il peut être révisé :

- en cas de changement dans les modalités de travail d'un des membres du couple.
- en cas de séparation ou de naissance.

La CAF fixe annuellement un plancher et un plafond de ressources à prendre en compte, variables selon la composition de la famille et applicables dans les cas suivants :

- en cas d'absence de ressources, ou de revenus inférieurs au montant plancher, les familles règlent une participation calculée sur la base du **plancher** annuel de ressources.
- en l'absence de documents (bulletins de salaire, avis d'imposition), permettant le calcul du tarif, la participation sera calculée sur la base du **plafond** annuel de ressources.
- dans le cas de revenus supérieurs au plafond, le montant plafond sera appliqué.

Pour les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'enfance et pour les familles demandeurs d'asile, le montant plancher servira de base de ressources.

L'accueil d'urgence (difficultés familiales, décès rupture, divorce, relogements...) d'enfants dont les revenus des parents ne sont pas connus, fera l'objet d'une tarification temporaire de 3 mois (reconductible une fois) sur la base du montant plancher fixé par la CAF.

Les déductions pourront donner lieu à déductions

- les absences pour maladies à éviction obligatoire (arrêté du 3 mai 1989), dès le premier jour, sur présentation d'un certificat médical.
- Les absences pour hospitalisation dès le premier jour sur présentation du certificat d'hospitalisation.
- dès le premier jour d'absence pour maladie sur présentation d'un certificat médical.
- les absences lors de circonstances exceptionnelles imputables au gestionnaire (grève, formation de personnels...).
- lors de la période d'adaptation, les heures réalisées pendant les trois premiers jours ne seront pas facturées.

La révision des forfaits

Le forfait mensuel s'applique pour tous les mois où l'enfant est inscrit (congés annuels inclus).

Le forfait peut être révisé :

- en cas de changement dans les modalités de travail d'un des membres du couple (fournir une attestation de l'employeur).
- pour des raisons d'organisation personnelle, une fois dans l'année civile et pour une période minimum de 6 mois, sous réserve de l'accord de la directrice de la structure.

Les enfants porteurs de handicap

Le tarif horaire est minoré dans le cas où un enfant en situation de handicap est à la charge de la famille, accueilli ou non au sein de la structure. Le taux d'effort applicable est celui auquel la famille pourrait prétendre si elle avait un enfant supplémentaire. La famille devra produire une attestation enfant porteur d'un handicap (AEEH).

Les entrées et sorties

Les entrées ou départs d'enfants (**après un mois de préavis**), en cours de mois donneront lieu au paiement d'un forfait proratisé :

- pour les entrées : au prorata des jours contractualisés, entre le jour de l'admission (après adaptation) et la fin du mois.
- pour les départs : au prorata des jours contractualisés, entre le début du mois et la date de départ incluse.

Tout accueil supplémentaire non contractualisé sera facturé en sus du forfait mensuel.

Les autres dispositions

Extérieurs : les résidents hors Perpignan se verront appliquer une majoration du tarif horaire de 30 % (applicable dès le mois suivant en cas de déménagement).

Renseignements complémentaires : les autres modalités de contractualisation et d'encaissement des sommes dues sont précisées dans les règlements intérieurs des structures.

Chèques Emploi Services Universels (CESU) : les familles auront la possibilité de régler à l'aide de CESU. Ces chèques seront intégrés dans la règle de recettes de chacune des structures. Leur remboursement s'effectuera par le centre de remboursement des CESU, déduction faites des frais d'inscription, de dépôt et d'émetteurs, conformément à la convention passée en conseil municipal le 26/02/2007.



RESTAURATION SCOLAIRE

TARIFS 2023

Prestations

ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023
du 1er janvier au 31 août 2023

RÉSIDENTS À PERPIGNAN - Tarifs sociaux

QF ≤ à 300 €	2,00 €
301 ≤ QF ≤ 400 €	2,44 €
401 ≤ QF ≤ 600 €	2,71 €
601 ≤ QF ≤ 900 €	3,44 €
901 ≤ QF ≤ 1200 €	3,51 €
1201 ≤ QF ≤ 1600 €	3,61 €
QF > 1600 € (tarif de base applicable aux familles non allocataires)	4,04 €
P.A.I. (projet d'accueil individualisé)	2,00 €
RÉSIDENTS HORS PERPIGNAN	4,43 €
P.A.I. (projet d'accueil individualisé)	2,44 €
REPAS HOTES PAYANTS	7,00 €

Les dispositions "familles nombreuses" ne sont pas appliquées à la restauration scolaire.

Prestations	2023
Reproductions	
Format A4 noir et blanc	0,30 €
Format A4 couleur	0,50 €
Format A3 noir et blanc	0,40 €
Format A3 couleur	1 €
Format plan > A3 < 0,90 X 1 M	3 €
Reproduction numérique photographique	3 €
Reproduction numérique avec scanner	3 €
Publications	
Le Conservatoire de Perpignan, 150 ans de musique	9,15 €
L'institut Jean Vigo de Perpignan, 30 ans de culture cinématographique	11,45 €
Le Théâtre municipal de Perpignan 1811-1914	9,15 €
Perpignan : de la place forte à la Ville ouverte (Xe-XXe siècle) - Tome I ou II	11,45 €
Le faubourg de Perpignan	6,10 €
Les cloîtres démontés de Perpignan et du Roussillon	14,50 €
Perpignan, l'histoire des juifs dans la ville	21 €
Perpignan, l'histoire des catholiques dans la ville du Moyen-Âge à nos jours	17,50 €
Les catholiques et la cathocité aujourd'hui à Perpignan	12,60 €
Perpignan, l'histoire des protestants dans la ville (XVIe-XXIe siècle)	14 €
Perpignan, l'histoire des musulmans dans la ville du Moyen-Âge à nos jours	17,50 €
L'islam en France aujourd'hui	14 €
Perpignan, l'histoire des francs-maçons dans la ville	17,50 €
Le franc-maçon dans la cité	12,60 €
Perpignan, l'histoire de l'hôpital dans la ville (1116-2016)	18 €

Prestations	2023
MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE	Gratuit
MUSÉE DES MONNAIES ET MÉDAILLES JOSEPH PUIG	Gratuit
CASA PAÏRAL	2 €
<p>Établissements scolaires et périscolaires. Sur présentation d'un justificatif nominatif : enfant et jeune de moins de 26 ans, demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité aux personnes âgées, personne handicapée (avec accompagnant), bénéficiaire du Pass culture de l'université Via Domitia, porteur de la Carte Culture (avec accompagnant), membre de l'ICOM, membre des associations "Amis des musées" de la Ville de Perpignan et de la Société agricole, Scientifique et Littéraire des P.O, adhérent du COS de la Ville de Perpignan, journaliste (dans le cadre d'un reportage) et professionnel du Comité Régional de Tourisme, du Comité Départemental du Tourisme et de l'Office du Tourisme intercommunal de Perpignan Méditerranée Métropole, partenaire et prêteur autour des expositions temporaires. Gratuité totale pour tous lors de la "Nuit des Musées" et des "Journées du Patrimoine".</p>	Gratuit
Pass Patrimoine 66	1 €
FORFAITS GROUPES visites guidées	
Groupe de jeunes (moins de 26 ans) résidant à Perpignan dans la limite de 2 visites par structure ou établissement / an	Gratuit
Groupe de jeunes résidant hors perpignan	
jusqu'à 45 mn	50 €
jusqu'à 1h30	80 €
durée 2h	110 €
durée demi-journée	125 €
durée journée	200 €
FORFAITS ATELIERS avec intervenant extérieur	
durée 1h	50 €
durée 1h30	75 €
durée 2h	100 €
FORFAIT INDIVIDUEL	
Ateliers spécifiques (prix par personne)	2 €
ANNIVERSAIRES au musée	80 €
RETENUE POUR ANNULATION non justifiée (au minimum 48 h avant pour toutes les prestations payantes)	40 €

Prestations	2023
CATALOGUES	
Catalogue petit format	8 €
Catalogue moyen format (56 à 64 pages)	18 €
Catalogue grand format	20 €
DIVERS	
Marque-pages	0,50 €
Cartes postales œuvres des expositions	0,50 €
Affiches de promotion des expositions	2 €
Plaquettes expositions "Prestige"	2 €
Médaille commémorative / touristique	2 €
Reproductions d'affiches anciennes	5 €
Pin's	2 €
Caganet à peindre	4 €
CATALOGUES "ARTS PLASTIQUES"	
Rigaud intime	20 €
Alain Kleinmann	20 €
Balbino Giner 1955-2005	18 €
Jean Labellie, œuvres 1940-2010	8 €
Michel Latte, Lieux d'être	20 €
Peter Klasen	20 €
Michel Brigand	20 €
Sébastien Frère	8 €
CATALOGUES "PATRIMOINE"	
Ruscino I	35 €
Le Premier Moyen-Âge de Ruscino	35 €
Le Castillet et la citadelle de Perpignan dans l'histoire	24 €

Prestations	2023
CATALOGUES "NUMISMATIQUE"	
Les monnaies Gauloises du musée Puig Tome II	4 €
Les monnaies Byzantines du musée Puig	4 €
Monnaies d'or de l'Europe avant la découverte des Amériques	4 €
Les monnaies Catalanes : "la révolte des Ségadors" 1640-1652	4 €
La numismatique des années de guerre 1939-1945	4 €
Les Dominicains de Perpignan	4 €
Les poids de villes du musée Puig	4 €
Les Ibères en Roussillon et Cerdagne	4 €
Les faux en numismatique (1998)	4 €
Les animaux dans la monnaie antique	4 €
Pallofes et églises de Catalogne (XIIIe- XVIIIe siècle)	4 €
La marche vers l'Euro	4 €
Mémoire pierre et d'airain : 6 monuments et monnaies antiques	5 €
DIVERS	
Perpignan fête les 20 ans du Festival International du Disque	5 €
Charles Berbérien au Castillet	5 €
Frigoulette et la Flamme du Canigó	12,90 €

Remise tarifaire pour dépôt-vente des catalogues de la Ville dans les librairies de Perpignan



Prestations	2023
ABONNEMENT ANNUEL JEUNES (0 à 18 ans)	
Résidents à Perpignan et hors Perpignan	Gratuit
ABONNEMENT ANNUEL ADULTES	
Résidents à Perpignan	Gratuit
Portage à domicile pour les habitants de Perpignan	Gratuit
Résidents hors Perpignan et hors PMM	23 €
Carte RESOLU : accès au réseau de 32 bibliothèques de la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole	18 €
Carte RESOLU : accès au réseau de 32 bibliothèques de la communauté urbaine pour les résidents hors Perpignan Méditerranée Métropole	30 €
ABONNEMENT ANNUEL À TARIF RÉDUIT	
Pour les personnes n'habitant pas Perpignan : étudiant, jeune de 19 à 26 ans, demandeur d'emploi, personne handicapée, bénéficiaire RSA ou allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)	5 €
Carte RESOLU réseau bibliothèques Perpignan Méditerranée Métropole pour les personnes n'habitant pas Perpignan : étudiant, jeune de 19 à 26 ans, demandeur d'emploi, personne handicapée, bénéficiaire RSA ou allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)	8 €
ABONNEMENT ANNUEL "COLLECTIVITÉ"	
Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes installés à Perpignan avec des dépôts renouvelés de documents tous les 3 mois	30 €
Résidences seniors installées à Perpignan avec prêts individuels aux résidents	96 €
Carte collectivité Jeunesse pour les professionnels de l'enfance et de l'éducation résidant ou exerçant à Perpignan	Gratuit
IMPRESSIONS ET PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS	
A4 noir et blanc - 1 face	0,30 €
A4 couleur - 1 face	0,60 €
A3 noir et blanc - 1 face	0,40 €
A3 couleur - 1 face	0,80 €
Tote bag (sac en toile)	2,50 €
REPLACEMENT CARTE D'ABONNÉ PERDUE	2 €

Prestations	2023
Mise à disposition du régisseur général municipal	Gratuit
Mise à disposition du matériel scénique attaché au théâtre	Gratuit
Agent de sécurité ADS (présence du public)	
Redevance forfaitaire de base pour 3 heures de service	75 €
Redevance par heure supplémentaire de service	25 €
Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (présence du public)	
Redevance forfaitaire de base pour 3h de service d'un agent SSIAP 2 et deux agents SSIAP 1	270 €
Redevance par heure supplémentaire de service	90 €
Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (répétitions, balances, préparation de la manifestation)	
Redevance forfaitaire de base pour 3h de service d'un agent SSIAP 1	90 €
Redevance par heure supplémentaire de service	30 €
Nettoyage	
Redevance forfaitaire pour nettoyage après spectacle (scène+salle+loges+sanitaires)	150 €
Redevance forfaitaire pour nettoyage des loges par jour d'occupation avant la date de la manifestation (scène+loges+sanitaires)	50 €
Redevance forfaitaire pour nettoyage après conférence (scène+salle+sanitaires) ou nettoyage Salle Cocteau	100 €

Prestations	2023
Résidents Perpignan	
Inscription générale	82 €
Inscription option	58 €
Inscription option supplémentaire	32 €
Résidents hors Perpignan	
Inscription générale	103 €
Inscription option	79 €
Inscription option supplémentaire	42 €

Prestations - à l'hectare

2023

Catégorie 1

Parcelles situées sur les communes d'Ille sur têt - Néfiach - Millas - Saint Féliu d'Amont - Saint Féliu d'Avall - Thuir - Perpignan - Ponteilla - Canohes - Toulouges - Le Soler

120,30 €

Catégorie 1 A : applicable aux associations

60,14 €

Catégorie 2

Parcelles situées sur les communes de Saleilles - Villeneuve de la Raho - Cabestany

97,94 €

Catégorie 2 A : applicable aux associations

49,05 €

Catégorie 3

Parcelles situées sur Perpignan dont les secteurs Mailloles irrigation via le Ganganeil

49,05 €

Catégorie 3 A : applicable aux associations

24,52 €

Catégorie 4

Irrigation des espaces sportifs et d'agrément - Tarif au mètre cube (m3)

0,54 €

Minimum de perception

16,06 €

Prestations	2023
Débroussaillage et nettoyage de terrains - au mètre carré	
- de 0 à 100 m ²	3,21 €
- de 100 à 1 000 m ²	2,52 €
- de 1 000 m ² à 10 000 m ²	2,05 €
- plus de 10 000 m ²	2,06 €
Forfait frais de gestion "Entretien des terrains non bâtis"	185,65 €
Élagage - au mètre linéaire	
- inférieur à 50 mètres	17,14 €
- supérieur à 50 mètres	36,95 €
Forfait frais de gestion "Élagage pour les végétaux débordant sur le domaine public"	185,65 €
Enlèvement dépôts sauvages (dépôts abandonnés sur l'espace public ou privé pouvant être traités dans les installations classées de catégories 2 et 3)	
Dépôt inférieur à 1 tonne - forfait par intervention	309,71 €
Dépôt supérieur à 1 tonne	
- frais d'enlèvement - forfait par tranche d'une demi-journée minimum	401,13 €
- traitement des déchets - à la tonne	204,43 €
Forfait frais de gestion "Dépôt supérieur à 1 tonne" - par dossier	185,65 €
Enlèvement déjections canines	
Forfait par intervention	102,77 €
Remise en état du domaine public	
Frais de nettoyage - à l'heure (frais de personnel : 38,40€ / engins + coût de fonctionnement : 51,60€)	94,50 €
Frais de gestion - par dossier	185,65 €

Prestations	Quotient familial < 300	Quotient familial 301 à 400	Quotient familial 401 à 600	Quotient familial 601 à 900	Quotient familial 901 à 1200	Quotient familial 1201 à 1600	Quotient familial > 1600
-------------	-------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	------------------------------	-------------------------------	--------------------------

Activités (type A) : activités gratuites nécessitant exclusivement le déplacement (plage, promenade, marche active, etc...)

PARENT/ENFANTS et SENIOR (+ de 60 ans)	1 €	1 €	1 €	1 €	2 €	2 €	2 €
ADULTE	2 €	2 €	2 €	2 €	3 €	3 €	3 €

Activités (type B) demi-journée : activités payantes avec ou sans transport

PARENT/ENFANTS et SENIOR (+ de 60 ans)	2 €	3 €	4 €	4 €	5 €	6 €	6 €
ADULTE	3 €	4 €	5 €	5 €	6 €	7 €	7 €

Activités (type B) journée : activités payantes avec ou sans transport

PARENT/ENFANTS et SENIOR (+ de 60 ans)	3 €	4 €	5 €	6 €	8 €	9 €	10 €
ADULTE	4 €	5 €	6 €	7 €	9 €	10 €	11 €

Spectacles culturels : théâtres, spectacles (hors Boitaclous)

PARENT/ENFANTS et SENIOR (+ de 60 ans)	4 €	5 €	6 €	6 €	7 €	8 €	9 €
ADULTE	5 €	6 €	7 €	7 €	8 €	9 €	10 €

Activité parents et enfants : remise de 50 % dès le 3^{ème} enfant

Activité séniors : remise de 50 % pour le conjoint

Prestations		Quotient familial < 300	Quotient familial 301 à 400	Quotient familial 401 à 600	Quotient familial 601 à 900	Quotient familial 901 à 1200	Quotient familial 1201 à 1600	Quotient familial > 1600
CAP ADOS et SEJOURS								
Externat 5 jours Pyrénées-Orientales	1er enfant	30 €	35 €	40 €	50 €	60 €	70 €	85 €
	A partir du 2 ^{ième} enfant	22 €	27 €	32 €	35 €	40 €	47 €	57 €
Séjour 5 jours internat hors Pyrénées-Orientales	1 enfant	70 €	84 €	100 €	120 €	144 €	173 €	208 €
	A partir du 2 ^{ième} enfant	61 €	73 €	88 €	106 €	127 €	152 €	182 €
Internat 5 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant	50 €	60 €	70 €	85 €	110 €	130 €	156 €
	A partir du 2 ^{ième} enfant	44 €	53 €	64 €	77 €	93 €	112 €	135 €
Internat 7 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant	70 €	84 €	100 €	120 €	144 €	173 €	208 €
	A partir du 2 ^{ième} enfant	61 €	73 €	88 €	106 €	127 €	152 €	182 €
CLUB ADOS								
Club presse, photo, art, pass culture	1 enfant	12 €	14 €	16 €	19 €	22 €	26 €	30 €
	A partir du 2 ^{ième} enfant	11 €	12 €	14 €	17 €	20 €	24 €	28 €
Club rando (2 jours / 1 nuit)	1 enfant	20 €	24 €	29 €	35 €	42 €	50 €	60 €
	A partir du 2 ^{ième} enfant	18 €	22 €	25 €	32 €	38 €	45 €	55 €
SERVICE JEUNESSE								
Demi-journée		2 €	3 €	4 €	4 €	5 €	6 €	6 €
Journée sans repas		3 €	4 €	5 €	6 €	8 €	9 €	10 €
Journée avec repas		5 €	6 €	7 €	8 €	10 €	12 €	14 €
Séjour dans le département (par nuit)		10 €	11 €	12 €	15 €	16 €	18 €	20 €
Séjour hors département (par nuit)		12 €	13 €	14 €	17 €	19 €	22 €	25 €
Sortie spectacle sans ateliers		5 €	6 €	7 €	8 €	10 €	12 €	14 €
Sortie sans activités		1 €	1 €	1 €	1 €	2 €	2 €	2 €

Prestations		2023
Redevance pour l'établissement d'un point de vente d'hydrocarbures (taxe d'autorisation d'installation) - Droit fixe		58 €
Redevance pour le renouvellement de l'autorisation d'un point de vente d'hydrocarbures - Droit fixe		30 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL		
Chantiers de construction		
Clôtures en planches - par mois au m ²		3,10 €
Occupation temporaire clôturée - par mois au m ²		5,70 €
Dépôt de matériaux non-clôturé - par jour au m ²		10 €
Dépôt de matériaux non-clôturé - par semaine au m ²		51,20 €
Baraques de chantiers - par jour à l'unité		5,75 €
Dépôt de benne, container - par jour à l'unité		10 €
Dépôt de benne, container - par semaine à l'unité		51,50 €
Supplément affichage/clôture - par mois et par panneau		285 €
Engins élévateurs - par jour à l'unité		10 €
Engins élévateurs - par mois à l'unité		265 €
Support temporaire de candélabres, de poteau EDF ou France télécom - par mois à l'unité		114 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL		
Échafaudages - travaux sur façades (le propriétaire en faisant la demande sera exonéré du 1er mois d'occupation)		
Occupation temporaire - par semaine au m ²		13,60 €
Facturation de clef manuelle non rendue		59 €
<i>Toute période d'occupation du domaine public communal commencée est due, ainsi que les modifications de périodes non signalées.</i>		
Prestations en régie		2023
Mise à disposition d'une équipe comprenant (par heure d'immobilisation)		145 €
1 agent de maîtrise et son véhicule / 2 agents polyvalents avec leur véhicule		
Mise à disposition d'une équipe comprenant (par heure d'immobilisation)		167 €
1 agent de maîtrise et son véhicule / 3 agents polyvalents avec leur véhicule		
Mise à disposition d'un chauffeur poids-lourd et son camion (par heure d'immobilisation)		198 €
Mise à disposition d'un chauffeur d'engin et un élévateur (par heure d'immobilisation)		140 €
Plus-value sur les prix unitaires pour immobilisation du personnel intervenant dans le cadre d'une astreinte jour ouvrable (pourcentage de plus-value)		50%
Plus-value sur les prix unitaires pour immobilisation du personnel intervenant dans le cadre d'une astreinte nuits ou jours fériés (pourcentage de plus-value)		100%
Mise à disposition de signalisation de chantier, de balisage (toute journée commencée est due)		374 €
Mise à disposition de panneaux de chantier, (par unité par jour)		30 €
Fourniture d'enrobés à froid (prix à la tonne)		197 €
Fourniture de matériaux concassés ou sable (prix à la tonne)		24 €
Déplacement d'un candélabre (forfait)		2 500 €
Frais de gestion (par dossier)		183 €
Droits de trottoir		2023
<i>Pour toute demande de réfection de trottoir, la Ville de Perpignan apporte une aide financière au requérant qui en fera la demande, selon la base de subvention stipulée ci-dessous. Ces travaux seront réalisés sous le contrôle et la validation de la Division Voirie, tenant compte de la physionomie des lieux existante, les réfections le long de la façade dans son intégralité seront privilégiées.</i>		
Subvention revêtement en béton - Droit fixe / m ²		30 €
Subvention revêtement en enrobé - Droit fixe / m ²		20 €

PRESTATIONS	2023
Terrasses couvertes et fermées - par m ²	
Première catégorie - par an	126 €
Deuxième catégorie - par an	94,50 €
Troisième catégorie - par an	73,50 €
Création - par mois	12,60 €
Terrasses semi couvertes et fermées - par m ²	
Première catégorie	
Période annuelle - du 01.01 au 31.12	105 €
Création - par mois	9,45 €
Deuxième catégorie	
Période annuelle - du 01.01 au 31.12	81,90 €
Création - par mois	7,35 €
Troisième catégorie	
Période annuelle - du 01.01 au 31.12	56,70 €
Création - par mois	4,83 €
Terrasses non couvertes - par m ²	
Première catégorie	
Période annuelle - du 01.01 au 31.12	86,10 €
Création - par mois	7,88 €
Estivale - du 01.06 au 30.09	58,80 €
Création - par mois	15,75 €
Estivale+2 - 01.05 au 31.10 (uniquement place stationnement)	63,00 €
Création - par mois	13,65 €
Estivale+4 - du 01.03 au 31.10	68,25 €
Création - par mois	11,55 €
Deuxième catégorie	
Période annuelle - du 01.01 au 31.12	68,25 €
Création - par mois	6,30 €
Estivale - du 01.06 au 30.09	46,20 €
Création - par mois	12,08 €
Estivale+2 - 01.05 au 31.10 (uniquement place stationnement)	49,35 €
Création - par mois	9,45 €
Estivale+4 - du 01.03 au 31.10	52,50 €
Création - par mois	7,04 €
Troisième catégorie	
Période annuelle - du 01.01 au 31.12	37,80 €
Création - par mois	3,78 €
Estivale - du 01.06 au 30.09	26,25 €
Création - par mois	7,04 €
Estivale+2 - 01.05 au 31.10 (uniquement place stationnement)	28,35 €
Création - par mois	6,20 €
Estivale+4 - du 01.03 au 31.10	30,56 €
Création - par mois	4,31 €
Extension terrasses soirées exceptionnelles - par m ² et par jour	
Hors animations à l'initiative des établissements	1,26 €
Terrasses sans autorisation préalable - par m ² et par jour	26,78 €
Manifestation ou animation exceptionnelle - par m ² et par jour (gratuit le dimanche)	
Première catégorie	10,92 €
Deuxième catégorie	8,82 €
Troisième catégorie	5,67 €
Stationnement Taxis	
Droit de mutation	1 890 €
Voiture de place (an)	283,82 €

PRESTATIONS	2023
Conservateurs à glace	
Estivale - du 01.06 au 20.09	107,10 €
Estivale+4 - du 01.03 au 31.10	128,52 €
Petits appareils automatiques - par unité	
Première et deuxième catégories	21,42 €
Troisième catégorie	19,32 €
Parc des attractions Foire Saint-Martin	
Spectacles / Attractions - par m ²	
Grand manège adultes jusqu'à 200 m ²	5,25 €
Grand manège adultes à partir de 201 m ²	4,20 €
Manèges enfantins	5,25 €
Pâtisseries, confiseries, buvettes	10,50 €
Tirs, jeux d'adresse, loteries	10,50 €
Appareils automatiques (l'unité), boissons, jeux, barbe à papa, etc...	110,25 €
Caution "Zone Bleue"	1 050 €
Location Plot Béton 2,5T (période)	21 €
Bascules automatiques enfants et autres appareils (distributeurs boissons) - par unité	
Première et deuxième catégories	96,39 €
Troisième catégorie	85,68 €
Étalages, jardinières, dépôts de marchandises - par m ² et par an	
Moins de 0,40 de saillie	
Première et deuxième catégories	42,84 €
Troisième catégorie	23,63 €
Plus de 0,40 de saillie	
Première et deuxième catégories	74,97 €
Troisième catégorie	38,64 €
Marquises - par m ² et par an	
Première catégorie	17,22 €
Deuxième catégorie	13,44 €
Troisième catégorie	9,66 €
Stores verticaux, bannes - par m ² et par an	
Première et deuxième catégories	9,14 €
Troisième catégorie	6,51 €
Minimum perception/an	16,70 €
Habillage façade en saillie ou façade >5cm - par ml et par an	
Première et deuxième catégories	8,09 €
Troisième catégorie	5,36 €
Minimum perception/an	16,07 €
Exposition de véhicules à la vente - par m ² et par an	
Première et deuxième catégories	69,92 €
Troisième catégorie	48,20 €
Exposition de véhicules (opérations promotionnelles multi marques, etc...)	
Par véhicule et par jour	84 €
Emplacement livraison rapide - par m ² et par an	
Première et deuxième catégories	80,33 €
Troisième catégorie	42,84 €
Vitrines murales, fixes ou mobiles - par m ² et par an	
Première et deuxième catégories	12,39 €
Troisième catégorie	9,03 €
Minimum perception/an	22,58 €

PRESTATIONS	2023
Attractions de Noël, Grande roue, patinoire, manège Sapin - par m ² et par jour	0,21 €
Chalets de Noël sans restauration sur domaine public - par m ² et par jour	0,53 €
Chalets de Noël avec restauration, bar de nuit sur domaine public - par m ² et par jour	1,68 €
Supplément branchement électrique 9kw	535,50 €
Manège de Noël* - par m ² et par jour	0,21 €
Manèges occasionnels - par m ² et par mois	1,47 €
Manèges permanents - par m ² et par mois	3,68 €
Vente ambulante occasionnelle (ballons, bonbons, etc...) par m ² et par jour	36,75 €
Spectacles Marionnettes Guignol etc... - par m ² et par jour	1,47 €
Emplacements divers voie publique hors marchés (marché des Arts, vente de houx pour Noël, forêt de sapins, etc...) - par m ² et par jour	1,37 €
Stationnement Champ de Foire	
Camping jusqu'à 5m (les 2 premiers) - unité	115,50 €
Caravane de 5 à 10m (les 2 premières) - unité	157,50 €
Caravane + 10m (les 2 premières) - unité	231 €
Camion-remorque / Atelier - par unité	78,75 €
Caravane supplémentaire	283,50 €
Fourgon appareils ménagers - par unité	78,75 €
Camion ou tracteur non autorisé	525 €
Dolly non autorisée	262,50 €
Électricité : Branchement pour un métier et sa caravane	
6 KW 220 volts	483 €
6 KW 220 volts/38	483 €
9 KW	535,50 €
12 KW	598,50 €
18 KW	745,50 €
24 KW	955,50 €
35 KW	1 176 €
48KW	1 522,50 €
60 KW	1 942,50 €
80 KW	2 131,50 €
100 KW	2 299,50 €
120 KW	2 688 €
140 KW	2 929,50 €
160 KW	3 045 €
180 KW	3 412,50 €
200 KW	4 326 €
250 KW	4 609,50 €
Électricité caravanes	
Camping jusqu'à 5m	78,75 €
Caravane de 5 à 10m	126 €
Caravane + 10m	168 €
Eau :	
Confiseries	173,25 €
Caravanes	105 €
Grands manèges	483 €
Petits manèges	220,50 €
Attractions hors période Foire St-Martin - par jour	
Attractions, Grand Cirque et Ménagerie	750,75 €
Forfait consommation eau	21,53 €
Spectacle de variétés	1 417,50 €

*Tarifs permettant d'arrêter le "prix plancher" d'occupation du domaine public en cas de mise en concurrence

PRESTATIONS	2023
Marché place Cassanyes - par m2 et par jour	
Abonnés tous les jours ouvrables	0,63 €
Commerçants de passage - étals	1,05 €
Marché aux Puces - par jour	
Étals - par m ²	1,79 €
Buvettes - par m ²	5,67 €
Étals fripes - pour 60m ²	63 €
Marché place République - par jour	
Carreau simple	12,92 €
1/2 carreau	6,51 €
Camion étal par m ²	1,68 €
Abonnement mensuel carreau simple	252 €
Marché Méridien - par mois et par m ²	
Étals	1,26 €
Extension étal extérieur	8,30 €
Kiosques	16,49 €
Kiosques à clefs	14,81 €
Secteur Marché aux fleurs	
Carreau simple	6,30 €
Marchés Moulin à Vent, Clodion, Saint-Martin, Poilus, Belgique, Embruns, Torcatif, Producteurs	
Étals - par m ²	1,26 €
Marchés antiques, brocantes et livres anciens	
Marchés normaux à la brocante et marchés aux livres - par m ²	1,89 €
Grandes brocantes et brocantes exceptionnelles - par m ²	3,68 €
Grande brocante du 11 novembre - par m ²	4,73 €
Marché aux livres de Noël - forfait	107,10 €
Marché des antiquaires / Chapiteau période marché de Noël - par m ² et par jour	1,89 €

PRESTATIONS	2023
Marché de Noël - location	
Chalets 4m x 2m	3 213 €
Supplément branchement électrique 9kw	535,50 €
Foire du 11 novembre	
Étalagistes - par m ² et par jour	10,50 €
Minimum de perception	31,50 €
Exonération résident 6m linéaire (12m ²)	Gratuit
Kiosques à journaux - par m ² et par mois	14,81 €
Restauration rapide - par m ² et par mois	
Camion pizza et autres commerces ambulants	26,78 €
Troubades médiévales / Fête de la nature - par m ² pour la période	1,37 €
Supplément branchement électrique	2,31 €
Chalets évènementiels (Têt en fête, etc...)	
Chalets 4m x 2m	3 213 €
Supplément branchement électrique 9kw	535,50 €
Marchés divers - par jour	
Branchement borne d'électricité	2,31 €
Branchement borne d'eau	2,31 €
Sanitaires publics	
Par utilisation	0,53 €

Prestations	2023	
Tarifs horaire Arago et Saint-Martin	Parkings	
15 mn	0,60 €	
30 mn	1,20 €	
45 mn	1,80 €	
1 heure	2,40 €	
1 heure 15 mn	2,90 €	
1 heure 30 mn	3,40 €	
1 heure 45 mn	3,90 €	
2 heures	4,40 €	
2 heures 15 mn	4,90 €	
2 heures 30 mn	5,40 €	
2 heures 45 mn	5,90 €	
3 heures	6,40 €	
3 heures 15 mn	6,90 €	
3 heures 30 mn	7,40 €	
3 heures 45 mn	7,90 €	
4 heures	8,40 €	
4 heures 15 mn	8,70 €	
4 heures 30 mn	9,20 €	
4 heures 45 mn	9,70 €	
5 heures	10,20 €	
6 heures	10,70 €	
	Parkings	Dalle Arago
7 heures	11,20 €	12,50 €
8 heures	11,70 €	13,50 €
9 heures	12,20 €	14,30 €
10 heures	12,70 €	16 €
11 heures	13,20 €	16 €
12 heures	13,70 €	16 €
13 heures	13,70 €	16 €
1 jour	16 €	
Tarifs spéciaux Arago et Saint-Martin		
Tarif de nuit (19h à 8h)	2 €	
Tarif midi (12h à 14h)	2 €	
Tarif spécial Saint-Martin		
Tarif du samedi (8h à 00h)	2 €	
Abonnement parking Arago		
Mensuel	110 €	
Trimestriel	300 €	
Annuel	1 110 €	

Prestations	2023
Abonnement parking Saint-Martin	
<i>Mensuel</i>	
► 7X24 permanent	106 €
► Bureau Lundi-Samedi (8h à 20h) : tarifs dégressif de 76€ le deuxième abonnement et 70€ dès le troisième	82 €
<i>Trimestriel</i>	
► 7X24 permanent	297 €
► Bureau Lundi-Samedi (8h à 20h) : tarifs dégressif de 215€ le deuxième abonnement et 200€ dès le troisième	236 €
<i>Annuel</i>	
► 7X24 permanent	1 056 €
► Bureau Lundi-Samedi (8h à 20h) : tarifs dégressif de 755€ le deuxième abonnement et 700€ dès le troisième	820 €
Cartes professionnelles et touristes parking Arago	
3 jours	22 €
4 jours	29 €
5 jours	35 €
6 jours	42 €
7 jours	48 €
8 jours	55 €
9 jours	62 €
10 jours	68 €
11 jours	75 €
12 jours	81 €
13 jours	88 €
14 jours	95 €
1 mois	110 €
VÉLOSTATION - Location de vélos mécaniques	
Demi-journée (4h)	supp
Journée	2 €
Mois	12 €
Trimestre	30 €
Caution / Tarif dégressif appliqué en cas de non retour ou vol du vélo	500 €
VÉLOSTATION - Location de vélos électriques	
Journée	5 €
Mois	15 €
Trimestre	45 €
Caution / Tarif dégressif appliqué en cas de non retour ou vol du vélo	500 €
VÉLOSTATION - Gardiennage de vélos	
1 jour	1 €
7 jours	5 €
Mois	8 €
Trimestre	15 €
Année	30 €

Prestations	2023
<p>Aux commerçants de la commune dans le cadre de la convention "Tickets parking" et pour un stationnement de leur clientèle dans les parkings :</p> <p>Central Parking, Wilson, République, Catalogne, Clemenceau, Saint-Martin, Arago</p>	
Carnet de 50 tickets (à valeur nominale de 1€ le ticket)	21 €

Gratuité totale (livraison, prêt, récupération, montage)

- ▶ Demandes émanant des écoles publiques et privées de la Ville
- ▶ Demandes pour les manifestations organisées par la Ville (Visa, Sanch, Fête des quartiers, Fête des voisins, Fête de la musique, Saint-Jean, etc...)
- ▶ Demandes émanant d'associations ou d'organismes intervenant strictement pour les agents de la commune
- ▶ Demandes émanant des comités d'animation des Mairies de Quartier
- ▶ Demandes liées aux braderies d'été et d'hiver quand elles émanent d'associations de commerçant (livraison en 2 ou 3 points prédéfinis), à charge pour lesdites associations de gérer la distribution et la récupération sur ces sites

Gratuité partielle

- ▶ Demandes émanant d'associations de type loi 1901 dont le siège social est à Perpignan et qui organisent des manifestations sur le territoire de Perpignan
- ▶ Prêt, livraison, récupération, montage du matériel gratuit jusqu'à concurrence des quantités annuelles suivantes pour une durée maximale de 5 jours consécutifs. Ces quantités pourront au maximum être réparties dans l'année civile sur 3 manifestations : 150 chaises - 25 tables - 25 barrières - 16 m² de podium - 25 grilles d'exposition
- ▶ Paiement total au delà de ces quantités annuelles de matériels ou de 3 manifestations
- ▶ Pour toute demande de podium d'une surface supérieure à 16 m² c'est la surface totale du podium demandé qui fera l'objet d'une facturation et non seulement l'excédent

Paiement intégral (livraison, prêt, récupération, montage)

- ▶ Demandes émanant des établissements à but lucratif
- ▶ Demandes émanant de collectivités publiques et établissements publics
- ▶ Demandes émanant d'administrations ou de personnes morales publiques
- ▶ Demandes émanant d'associations organisant des manifestations en dehors du périmètre de la Ville de Perpignan
- ▶ Demandes émanant des régies ou organismes autonomes (palais des congrès et des expositions, théâtre de l'Archipel , etc...)

Partenariat Ville

- ▶ Les manifestations bénéficiant d'un partenariat avec la ville de Perpignan feront l'objet d'une convention signée entre la Ville et l'organisateur qui précisera les conditions de fournitures ou de matériels nécessaires à l'association par la ville de Perpignan.
- ▶ Toute demande payante fera l'objet d'émission d'un devis. Le prêt sera assuré après acceptation du devis. Les titres de recettes inférieurs à 50 € ne seront pas mis en recouvrement.
- ▶ Pour toute livraison, un forfait minimum de livraison de 80 € sera perçu.
- ▶ La livraison sera proposée sur le territoire de la ville de Perpignan uniquement. Pour toutes demandes extérieures, la prise en charge par le demandeur au CTM sera obligatoire.
- ▶ Par ailleurs, pour les demandes sur le territoire de la ville de Perpignan, la livraison ne sera proposée que si l'effectif des agents disponibles du service le permet.
- ▶ Les demandes devront parvenir aux services de la Ville, au minimum, 1 mois avant la date de la manifestation.
- ▶ En cas de désaccord déontologique sur l'objet d'une manifestation, la Ville se réserve le droit de refuser d'accorder un prêt de matériel.

Prestations	Forfait 5 jours	Par jour en plus
TABLE - unité		
Location	8,20 €	3 €
Livraison-récupération	1,50 €	
Mise en place	1,50 €	
CHAISE - unité		
Location	2,20 €	2 €
Livraison-récupération	1,50 €	
Mise en place	1,50 €	
BARRIÈRE de Police - unité		
Location	6 €	3 €
Livraison-récupération	2 €	
Mise en place	2,50 €	
GRILLE d'exposition / PANNEAU de séparation - unité		
Location	10 €	3 €
Livraison-récupération	1,50 €	
Mise en place	1,50 €	
POTELET / POTEAU / PLOT - unité		
Potelet : location	8 €	2,50 €
Poteau indicateur sur pied : location	6 €	2,50 €
Potelet ou poteau : livraison- récupération	2 €	
Plot de lestage de 200 kg : location	6 €	5 €
Plot de lestage : livraison-récupération	41 €	
Plot de lestage d'1 ou 2 tonnes : location	22 €	12 €
Plot de lestage d'1 ou 2 tonnes : livraison-récupération	85 €	
PAVOIS - unité		
Location	4 €	1,50 €
Socle pavois	2,50 €	1 €
Pavois et socle : livraison-récupération	1,50 €	
Pavoisement : 2 agents + nacelle / par heure	160 €	
PODIUM - par mètre carré		
Location	8,50 €	3 €
Livraison-récupération	6,50 €	
Mise en place	6,50 €	
TRIBUNE - par siège		
Location/5 jours	9 €	3 €
Livraison-récupération	7 €	
Mise en place	7 €	
Tribune mobile 124 places	1 100 €	
Tribune mobile : livraison-récupération-mise en place	450 €	
URNE - unité		
Location	25 €	6 €
Livraison-récupération	10 €	
ISOLOIR - unité		
Location	32 €	7,50 €
Livraison-récupération	16 €	

Prestations	Forfait 5 jours	Par jour en plus
COFFRET électrique - par coffret		
Location P<36KVA	50 €	10 €
Location P>36KVA	80 €	12 €
Branchement EDF	47 €	
Contrôle technique - par coffret	40 €	
Pose-dépose coffret	240 €	
PROJECTEUR type cormoran - unité		
Location	15 €	4 €
Pose-dépose	56 €	
MÂT métallique de 5 m - unité		
Location	10 €	3 €
Pose-dépose	84 €	
GUIRLANDE lumineuse - par ML		
Location	2 €	0,50 €
Pose-dépose	7 €	
BLOC AUTONOME d'éclairage de secours - unité		
Location	50 €	12 €
Pose-dépose	60 €	
Ballon éclairage de secours grandes manifestations	100 €	20 €
ÉLECTRICITÉ - unité		
Rallonge électrique 25 m : location (prise en charge au CTM)	15 €	4 €
Passe câble extérieur : location	20 €	10 €
Passe câble extérieur : livraison-récupération	5 €	
SÉCURITÉ- unité		
Extincteur : location (prise en charge au CTM)	10 €	3 €
CABINE WC		
Sur branchement réseau : location	200 €	50 €
Sur branchement réseau : livraison-récupération	100 €	
Sur branchement réseau : réseau installation	80 €	
Chimique : location	300 €	70 €
Chimique : nettoyage-désinfection	70 €	
Chimique : livraison-récupération	70 €	
ÉVIER INOX - unité		
Location	100 €	25 €
Livraison-récupération	50 €	
Branchement	50 €	

Prestations	2023
SIGNALÉTIQUE confection sur banderole ou panneau	
Sans fourniture support - par mètre carré	50 €
Avec fourniture support - par mètre carré	95 €
Câble de suspension (location-pose-dépose) - forfait 5 jours	200 €
CHALET BOIS - par jour	
Location	10 €
Pose-dépose	700 €
ÉCHOPPE - par jour	
Location	5 €
Pose-dépose	500 €
MAIN D'OEUVRE (manutentionnaire ou électricien) - par heure	
Jours ouvrés de 6 h à 22 heures	40 €
Dimanche ou jours fériés ou heures de nuit	60 €

Prestations - à l'unité	2023
Chaise monobloc Denver grise	56,40 €
Table pliante (en polypropylène) 180 cm	79 €
Housse personnalisée pour table pliante	112,70 €
Grille caddie grand modèle 2 m x 1,20 m	181 €
Grille caddie petit modèle 2 m x 0,75 m	122 €
Grille Labelexpo 2 mx1m	179 €
Barrière "Vauban" en 2 m	82 €
Verre whisky	3,65 €
Verre apéritif	2,15 €
Coupe à Champagne	2,45 €
Casier de 36 verres	69,50 €
Casier de 25 verres	59,50 €
Lampe élections	27,50 €
Urne transparente	290 €

PAVOIS

Pavois français (1,00 m x 1,50 m)	24,30 €
Pavois français (1,20 m x 1,80 m)	36,20 €
Pavois français (1,50 m x 2,25 m)	44,65 €
Pavois français (3,00 m x 2,00 m)	58 €
Pavois catalan (1,00 m x 1,50 m)	58 €
Pavois catalan (1,20 m x 1,80 m)	85,20 €
Pavois catalan (1,50 m x 2,25 m)	131,50 €
Pavois catalan (3,00 m x 2,00 m)	182,50 €
Pavois européen (1,00 m x 1,50 m)	32,50 €
Pavois européen (1,20 m x 1,80 m)	51 €
Pavois européen (1,50 m x 2,25 m)	63 €
Pavois européen (3,00 m x 2,00 m)	76 €

Prestations - à l'unité	2023
ORIFLAMME	
Oriflammes françaises (0,40 m x 1,20 m)	20 €
Oriflammes françaises (2,50 m x 0,90 m)	66 €
Oriflammes françaises (3,00 m x 0,80 m)	65 €
Oriflammes françaises (5,00 m x 1,40 m)	148 €
Oriflammes françaises (1,40 m x 10 m)	305 €
Oriflammes catalanes (1,20 m x 0,40 m)	41,50 €
Oriflammes catalanes (1,50 m x 0,50 m)	71,30 €
Oriflammes catalanes (2,50 m x 0,90 m)	84,50 €
Oriflammes catalanes (3 m x 0,90 m)	99,40 €
Oriflammes catalanes (5 m x 1,40 m)	188 €
Oriflammes catalanes (10 m x 1,40 m)	405 €
Oriflammes européennes (1,20 m x 0,40 m)	42 €
Oriflammes européennes (2,50 m x 0,90 m)	101 €
Oriflammes européennes (3 m x 0,80 m)	111 €
Oriflammes européennes (10 m x 1,40 m)	275 €
Drapeaux français (0,60 m x 0,90 m)	14,60 €
Drapeaux catalans (0,60 m x 0,90 m)	33 €
Drapeaux européens (0,60 m x 0,90 m)	24 €
LAMBREQUIN (banderole)	
Français maille polyester (5 m x 0,76 m)	71 €
Français maille polyester (10 m x 0,76 m)	132 €
Catalan maille polyester (5 m x 0,76 m)	96 €
Catalan maille polyester (10 m x 0,76 m)	175 €
Européen maille polyester (5 m x 0,76 m)	98 €
Européen maille polyester (10 m x 0,76 m)	174,50 €
Français en tissu le mètre	5,05 €
Catalan en tissu le mètre	5,90 €
Français en polyester le mètre	9,70 €
Catalan en polyester le mètre	9,70 €

Prestations	Unité	LOCATION forfait de 5 jours	LOCATION par jour supplémentaire	FACTURATION perte ou détérioration
Barrière de police ou type Héras : location	unité	6 €	3 €	82 €
Étai : location	unité	2 €	1 €	23 €
Madrier : location	ml	1 €	0,50 €	7 €

FOURNITURES

Plaque de contreplaqué pour refermer des ouvertures	m ²	22 €
Plaque métallique pour refermer des ouvertures	m ²	12 €
Cylindre pour remplacement serrure	unité	15 €
Blocs 20x20x50 pour refermer des ouvertures	m ²	10 €

LOCATION

Nacelle - engin + chauffeur - hors main d'œuvre	heure	120 €
Échafaudage - hors main d'œuvre	m ²	12 €

MAIN D'OEUVRE liée à une intervention (manutentionnaire, agent des ateliers ou agent d'astreinte)

Jours ouvrés - de 6h à 22h	heure	40 €
Dimanches, jours fériés ou heures de nuit (de 22h à 6h)	heure	60 €

Prestations	2023
Typhoïde (TYPHERIX)	30 €
Méningite A+C	37 €
Hépatite A - adulte	35 €
Hépatite A - enfant	17 €
Hépatite A et B adulte	40 €
Méningite A, C, Y, W135	50 €

SUR COMMANDE :

Rage préventive (Rabique)	45 €
Carnet de vaccinations international	5 €

Prestations	2023
Concession - par mètre carré	
15 ans (tous cimetières)	189 €
30 ans (tous cimetières)	327 €
Perpétuelle - par mètre carré	
Sud, Haut-Vernet	858 €
Saint-Martin, Ouest, Est	1 305 €
Dépôt provisoire	
Délai inférieur à une semaine	Gratuit
1er mois	63 €
2ème mois	84 €
3ème mois	105 €
4ème mois	126 €
5ème mois	147 €
6ème mois	165 €
Droit d'entrée des véhicules	
Transport pierre tombale	22 €
Construction caveau	
Jusqu'à 2,20 m de largeur	56 €
Au-delà de 2,20 m de largeur	73 €
Columbarium (tous cimetières)	
30 ans (par case pour 2 urnes)	543 €
Concession caveau collectif	
Cimetières du Sud (du n°1 au 1488) et du Haut-Vernet (du n°1 au 1232)	
30 ans (par case)	996 €
50 ans (par case)	1 660 €
Cimetière Haut-Vernet (du n°1233 au 1406)	
30 ans (par case)	1 539 €
50 ans (par case)	2 565 €
Cimetière du Sud (du n°1489 au 1668)	
30 ans (par case)	1 835 €
50 ans (par case)	3 058 €
Montant des vacations funéraires allouées aux commissaires de Police	20 €
Mise à disposition de la salle Roudayre à des fins non festives	
Journée	80 €
Caution	500 €
Weekend	160 €
Caution	500 €
Duplicata du livret de famille	
Délivrance d'un second livret de famille dans le cadre d'une séparation	Gratuit
Délivrance d'un second livret de famille dans les cas de perte, vol, détérioration ou destruction du livret original	10 €

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'utilisation des installations sportives pourra être mise à disposition gratuitement pour les associations de la Ville de Perpignan.

Un jeu de clefs sera fourni gratuitement pour faciliter l'accès à certaines installations sportives selon la convention d'occupation.

En cas de perte, de vol ou de détérioration, chaque clef de remplacement sera facturée comme suit : clef ordinaire 5 € / clef MULT-T-LOCK 60 €.

Dans le cadre de dégradations constatées lors de l'occupation de structures sportives, l'association remboursera la remise en état des dégâts sur production par la Ville de devis ou de

NB : les tarifs conventionnés entre la Ville, la Région et le Département ne figurent pas dans les tarifs publics de la commune.

PRESTATIONS	2023
PARC DES SPORTS - par heure	
Hall d'entrée ou patio	34 €
Halle + tribunes	45 €
Gymnase	39 €
Salles (danse, musculation, combat)	24 €
Combinés extérieurs	21 €
Terrains (1 à 5)	34 € sans lumière 44 € avec lumière
Stade d'athlétisme	34 € sans lumière 44 € avec lumière
Tatamis de judo (2 m ²) par journée	5 €
GYMNASES - par heure	
Alsina + tribunes ; Pons + tribunes	45 €
Pagnol ; Diaz ; Clos-Banet ; Lurçat ; salle H. Blanc ; Theys ; Garrigole ; salle Brutus ; salle de boxe R. Rolland ; S. Salvat ; Saint-Gaudérique ; Baxellerie dojo ou escrime	39 €
SALLE DES FESTIVITÉS - par heure	39 €
Conférences ou réunions	gratuit
SALLE DE COMBAT ETIENNE GIMENEZ - par heure et par salle	32 €

PRESTATIONS	2023
LOCATION TERRAINS / STADES	
Stade Aimé Giral - par jour	12 700 €
Stade Gilbert Brutus - par jour	11 650 €
Terrain d'honneur A. Giral ou G. Brutus + vestiaires - par heure	77 € sans lumière 97 € avec lumière
J. Laffon ; R. Ramis, Saint-Assisclé, Porte d'Espagne ; J. Lurçat ; Clos-Banet ; J. Sbroglia ; plaine de jeux A. Sanac ; San-Vicens ; terrain Foyer de l'Enfance ; J. Rousset ; annexe A. Giral ; Mailloles ; Vernet-Salanque ; terrain tir à l'arc - par heure	34 € sans lumière 44 € avec lumière
TERRAINS EXTÉRIEURS	
Pons ; Pagnol ; Lurçat ; Clos Banet ; Diaz ; annexe Laffon ; Saint-Gaudérique ; Mailloles ; Dagneau ; Redan ; Bourrat - par heure	21 €
Pistes skate-park - par jour Pistes street-park - par jour	12 700 €
SKATE PARK	
Sans lumière - par heure	34 €
Avec lumière - par heure	44 €
Manifestations exceptionnelles	2 121 € à la journée 1 380 € à la demi-journée
Forfait de non-utilisation du créneau horaire	59,50 €